

Corinne Rossari, Université de Neuchâtel

« Serait-ce elle la coupable, o sarà invece lui ? » L'insinuation au moyen des questions en français et en italien: quelles formes pour quels effets ?

Introduction

Le point de départ de cet article est le contraste illustré par mon titre entre l'italien et le français dans des questions à valeur d'insinuation. Comme le relève Squartini (2004), en français c'est le conditionnel qui est utilisé dans ce genre de configuration alors qu'en italien c'est le futur.

- (1) Qu'en pensez-vous, serait-il au bureau? (> Squartini 2004: 71)
- (2) Che cosa pensare, sarà in ufficio?

Dans cet emploi, le conditionnel en français comme le futur en italien, signale que la question se présente comme une hypothèse tirée à partir d'indices. C'est cette indication qui lui donne une valeur d'insinuation. Cette valeur correspond dans le cadre des travaux étudiant le marquage de l'« évidentialité » à une interprétation de type inférentiel.

Ce contraste entre le français et l'italien est a priori étonnant dans la mesure où les autres emplois modaux du conditionnel dit conditionnel *épistémique*, *journalistique* ou encore de *reprise* sont partagés en italien et en français¹. Dans les assertions notamment, le conditionnel peut, dans les deux langues, être utilisé, en véhiculant le même type d'effet, considéré comme un marquage de l'emprunt toujours dans les études sur l'évidentialité.

- (3) A giudizio degli investigatori, sarebbe il colpevole del delitto. (<http://www.pupia.tv/modules.php?name=News&file=print&sid=8488>)
- (4) À qui la faute ? Selon une enquête, Microsoft serait le coupable, car la cause n'est autre que le pilote de l'interface de gestion de l'énergie. (<http://www.algerie->

¹ Par emplois modaux, j'entends les emplois où le conditionnel a ou semble avoir une valeur différente que la valeur temporelle, emplois que l'on peut exemplifier par : *il savait qu'elle viendrait* ou que la valeur hypothétique propre à une construction comme : *si elle l'aimait, elle l'épouserait*.

dz.com/forums/archive/index.php/t-15842.html)

Mon but sera de comprendre *comment* et *pourquoi* deux temps et modes différents, sont utilisés dans ces deux langues tout en donnant le même type de valeur à la question (une valeur d'insinuation). Pour y parvenir, je me fonderai d'abord sur l'analyse du conditionnel modal que j'ai proposée dans (Rossari 2009) pour son emploi dans les assertions, afin de voir si elle ne peut pas également rendre compte de ses emplois dans les questions. Une fois cerné le fonctionnement du conditionnel dans ce type particulier de questions, je le différencierai du fonctionnement du futur pris dans le même environnement. Enfin, en m'appuyant sur les travaux de Squartini (2004) et de Patard et de Mulder (2014) à propos de l'évolution de l'emploi du futur et du conditionnel en italien et en français, j'avancerai des hypothèses pour expliquer la distribution apparemment complémentaire entre le futur italien et le conditionnel français dans cette configuration particulière².

1. Le conditionnel modal dans les assertions

Selon Dendale (2010: 307-308), les premiers emplois du conditionnel de reprise peuvent remonter au 16^{ème} siècle. L'emploi « inférentiel » à savoir celui que l'on trouve dans les questions lui serait encore antérieur.

« (44) Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles cardinal de Lorraine, âgé de cinquantes ans, mourust en Avignon [...].

Ses partisans maintenoient qu'il avoit fait une tant belle et chrestienne fin que rien plus. *Les huguenos soutenoient, au contraire, que quand on lui pensoit parler de Dieu, durant sa maladie, qu'il n'avoit en la bouche pour toute response*

² Mes observations concernant le fonctionnement du conditionnel sont faites à partir du français. Je ne préjuge pas de leur applicabilité telles quelles à l'italien. Je relève toutefois que l'article de Kronning (2013), qui porte sur le conditionnel d'emprunt italien, met en avant la proximité des usages et du fonctionnement avec son homologue français. La caractérisation du futur quant à elle, étant très schématique, peut d'emblée être considérée comme valable pour les deux langues.

que des vilanies, et mesmes ce vilain mot de f..., dont Monsieur de Reims, son neveu, l'estant allé voir, et le voiant tenir tel langage, *auroit dit* en se riant, «Qu'il ne voioit rien en son oncle pour en desesperer, et qu'il avoit encores toutes ses paroles et actions naurelles ». (Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du regne de Henri III*, t.1, p. 101, décembre 1574, dans *Frantext*) ». (Dendale 2010 : 308).

Dendale estime toutefois que les attestations de ce type sont rares, à cette époque. Et en effet, si l'on cherche à recueillir les emplois du conditionnel de reprise au 16^{ème} en faisant une requête au moyen d'un cadre en *selon*, on s'aperçoit que la frontière entre emplois de reprise et emplois hypothétiques n'est pas si nette que cela.

L'exemple suivant permet de comprendre les fondements de cette ambiguïté.

(5) Selon ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez, et maudits de Dieu (Palissy 1563<Rossari 2009 : 88)

Cet énoncé paraît a priori compatible avec une interprétation de reprise. Dans ce cas, la proposition *il y aurait un bien grand nombre de damnez et de maudits de Dieu* est à attribuer à la source désignée par « ton dire ». Toutefois, si on situe cet extrait dans un contexte élargi, on s'aperçoit que la source de cette proposition est à attribuer non pas à l'instance désignée par *ton dire*, mais au locuteur même de l'ensemble de l'énoncé.

(6) Lors je luy dis tout doucement, que tous ceux qui boivent le laict, et vestissent la laine des brebis, sans les repaistre, sont maudits : et luy alleguay le passage qui est escrit en Jeremie le Prophete, chapitre 34. Adonc il s'esleva d'une bravade et furie merueilleusement superbe, en disant, Quoy ? *Selon ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez, et maudits de Dieu* : car je say qu'en nostre Cour souveraine, et en toutes les Cours de la France, il y a bien peu de Conseillers et Presidens, qui ne possèdent quelque morceau de benefice, qui aide à entretenir les dorures et accoustremens, banquets et menus voire pour acquester avec le temps quelque place noble, ou office de plus grand honneur et autorité. Appelles-tu cela folie ? C'est une grandissime sagesse, disoit-il : mais c'est une grand' folie, que de se faire prendre, ou brusler, pour soustenir les autoritez de la Bible. (Palissy 1563).

L'extrait représente un dialogue que le locuteur A a eu avec un certain destinataire que nous appellerons B. L'énoncé que nous avons relevé consiste en une intervention réactive de B à A, intervention que A reproduit de façon

directe. Pour simplifier nous dirons que le locuteur de cet énoncé est B en oubliant qu'il s'agit de discours rapporté par A.

Le contenu au conditionnel est à attribuer au locuteur B et non à l'instance A évoquée par le cadre en *selon*. Il consiste en la conséquence que le locuteur B tire des propos que A a préalablement tenus. Le cadre en *selon* (*selon ton dire*) fait allusion à ces propos. La paraphrase qui correspond à cette interprétation est la suivante :

De ce que tu viens de dire je pourrais déduire qu'il y a un grand nombre de maudits et de damnés de Dieu.

Le locuteur B prend même le soin de justifier la conséquence qu'il tire des propos de A en ajoutant après son énoncé : « car je sais qu'en notre Cour souveraine... ».

Il peut donc y avoir deux lectures possibles dans une structure *selon X, q* (au conditionnel). Soit le cadre du type *selon X* est interprété comme faisant allusion à une pensée ou un dire non explicité attribué à l'instance désignée par X et le locuteur se situe dans cette pensée pour en tirer une conséquence qu'il prend à sa charge. Dans ce cas, nous parlerons *d'interprétation hypothétique au sens strict* (IHS). Soit *selon X* est interprété comme désignant la source de la proposition au conditionnel que ce cadre accompagne. Dans ce cas, le contenu q correspondant à cette proposition est à attribuer à l'instance X dans la construction *Selon X, q*. Nous parlerons alors *d'interprétation de reprise* (IR).

Dans certains contextes, les deux interprétations sont possibles :

(7) CLAIRE, *suppliante*.

André !... Ton frère !

ANDRÉ

Ah! je l'ai bien écouté tout à l'heure ; il faut qu'il m'écoute à présent. C'est pour me punir d'avoir aimé Claire que tu t'en vas. **Selon toi, j'aurais dû garder mon deuil, ne plus aimer, souffrir toujours.** Est-ce qu'on est maître de ces choses ? Doit-on aimer, ou ne pas aimer ? On aime, et rien de plus. Tu lui en veux à elle d'avoir pu sécher mes larmes ? Tu m'en veux à moi, de m'être laissé consoler. (Daudet 1868).

En effet, on peut comprendre le cadre *selon toi* comme indiquant la source des propos qui suivent (=tu estimes que j'aurais dû garder mon deuil) ou comme

faisant allusion aux pensées non explicitées du frère du locuteur, pensées desquelles le locuteur André tire une conséquence (=je déduis de ce que tu penses que j'aurais dû garder mon deuil). Dans les deux cas, le conditionnel est analysé comme mettant en jeu une structure protase-apodose³. Mais la relation entre les deux est différente : dans le cas d'une IHS, la protase pose un cadre évoquant une pensée et le locuteur intègre cette pensée et présente les conséquences qui en découlent. Dans le cas d'une IR, la protase restreint la vérité de ce qui est communiqué à une condition oratoire du type : *si ce que je dis est juste, si X ne fait pas erreur...* Le locuteur reste donc extérieur à cette pensée.

La différence entre les deux types d'interprétation peut être étayée par la distinction que Ducrot (1984 : 149-169) établit entre autorité polyphonique et raisonnement par autorité. L'autorité polyphonique permet au locuteur de conclure à une certaine proposition Q, en la précédant d'une proposition P qui est attribuée à une autre instance que le locuteur.

« [...], ayant pris pour établi que P entraîne Q, le locuteur se donne, à partir d'une assertion de P, le droit d'asserter Q : l'existence montrée (dite2) d'une assertion de P fonde ainsi une assertion de Q, ce rapport étant garanti par une relation entre les propositions P et Q. Ce que l'on peut schématiser de la façon suivante : point de départ : assertion (montrée) de P par X
point d'arrivée : assertion (montrée) de Q par Y

³ Notre analyse, qui associe le conditionnel modal à une construction protase apodose, trouve un écho dans la littérature. Nous renvoyons notamment aux analyses unifiantes (qui cherchent à décrire par un même mécanisme les divers emplois du conditionnel) à Moschler et Reboul (2001) et Korzen et Nølke (2001), qui attribuent aux emplois d'emprunt une structure en *si* du type *si* + indicatif, indicatif ou *si* + impf., conditionnel. Cela donne lieu aux analyses suivantes : chez Korzen et Nølke (2001) pour l'exemple : *Le premier ministre accepterait de parler à la télévision*, la paraphrase proposée est : *si l'on écoutait ce que disent les gens on apprendrait que le ministre accepte de parler à la télévision* (cf. Korzen et Nølke 2001 : 141) et chez Moeschler et Reboul (2001), pour l'exemple *Le gouvernement aurait l'intention de baisser les impôts*, la paraphrase est : *Si les rumeurs actuelles sont exactes, le gouvernement a l'intention de baisser les impôts.* » Moeschler et Reboul (2001 : 161).

garantie : P -> Q

Y est identifié à L, X ne l'est pas nécessairement.

Pour illustrer ce mouvement, imaginons le discours

(1) Il paraît qu'il va faire beau : nous devrions sortir. » (Ducrot 1984 : 154).

Le locuteur procède ainsi masqué en avançant une conclusion à partir d'un argument qu'il feint de ne pas prendre en charge.

Le raisonnement par autorité permet de conclure à la vérité de P par le simple fait de l'attribuer à une instance tierce. Ainsi, le fait d'attribuer P à X permet au locuteur de conclure à la vérité de P.

« Le locuteur L montre (dit2) un énonciateur E assertant (disant) qu'un personnage X asserte (dit1) que P. [...] Pour ce faire, il se fonde sur l'idée que X, vu sa situation ou ses compétences, ne peut pas se tromper, ou, au moins, a peu de chances de se tromper lorsqu'il *dit1* P. Le fondement du raisonnement est ainsi une sorte d'implication entre la proposition selon laquelle X asserte P et la proposition P elle-même. [...] ». (Ducrot 1984 : 159).

L'exemple de Ducrot est le suivant :

« On m'a dit que Jean viendrait. Je pense donc qu'il va venir » (Ducrot 1984 : 159).

Quand on a affaire à une IHS, la construction *Selon X, q* s'apparente à une forme atténuée (au sens où la construction ne fait pas apparaître toutes les étapes du raisonnement) d'*autorité polyphonique*, alors que quand il s'agit d'une IR, la construction *Selon X, q* s'apparente à une forme atténuée de *raisonnement par autorité*.

Les deux exemples de Ducrot pourraient être transformés au conditionnel :

Autorité polyphonique :

(8) Selon ce que dit la météo, il vaudrait la peine de sortir

Raisonnement par autorité :

(9) Selon ce qu'on dit, Jean viendrait

En reprenant l'exemple (7), si on lui attribue l'interprétation d'une IHS, le

mécanisme peut être paraphrasé ainsi :

Selon X, q = forme atténuée de X dit/pense que p, donc j'en déduis q

Tu penses que p (non explicité), donc j'en déduis que j'aurais dû garder mon deuil

Si on lui attribue l'interprétation une IR, le mécanisme correspond à la paraphrase suivante :

Selon X, q : X dit/pense que q, donc si X dit juste, q

Tu penses que j'aurais dû garder mon deuil, donc si ton estimation est juste, j'aurais dû garder mon deuil

Le conditionnel associé à ce dernier type de cadre, dont la fonction essentielle est de restreindre la validité de la proposition principale, se trouve déjà au 16ème.

(10) Melibee ? C'est bien d'une autre, et que j'estime plus sans comparaison : et est telle, que **si je ne m'abuse, elle desdaignerait Melibee** pour servante, en cas de gentillesse, et de beauté. (Lavardin 1578) > (Rossari 2009 : 89)

Ce type de protase permet de tisser un lien avec le conditionnel atténuatif, quand le conditionnel et sa protase portent sur un verbe de *dire* :

(11) Aujourd'hui, **si je cherche à analyser en quoi il consiste, je dirais** qu'il résulte peut-être d'un certain sens du vrai, du besoin que j'ai de préserver mon intégrité, de l'obligation où je suis de rester fidèle à certaines valeurs auxquelles je tiens. (Juliet 1994).

Le conditionnel pourrait se greffer sur le verbe *résulter* de la complétive, sans la construction *si... + je dirais*, et donner une valeur atténuative à l'énoncé.

(12) Aujourd'hui, **ceci résulterait** peut-être d'un certain sens du vrai, du besoin que j'ai de préserver mon intégrité, de l'obligation où je suis de rester fidèle à certaines valeurs auxquelles je tiens

Les protases des exemples (10) et (11) ont comme point commun de restreindre la vérité de l'apodose. Énoncées au présent, elles ne font pas appel à un monde alternatif qui ferait glisser l'interprétation du côté d'une IHS, dont la forme canonique met en jeu deux états de choses non réalisés comme dans *Si elle l'aimait, elle l'épouserait*.

Résumons : L'emploi d'un conditionnel modal dans les assertions a deux

interprétations. Soit il fait allusion à une protase qui sert à poser un cadre à partir duquel tirer une conséquence exposée dans l'apodose (*interprétation hypothétique au sens strict*) –IHS–, soit il fait allusion à une protase servant à restreindre la vérité de la proposition énoncée dans l'apodose au cas où la source de l'information (qui peut être spécifiée par un cadre en *selon*) ne fait pas erreur (interprétation compatible avec lecture de reprise) –IR. Dans ce dernier cas, le conditionnel peut être perçu comme atténuatif quand il est associé à une protase in presentia ou in absentia qui porte sur un acte d'énonciation (dans l'exemple (11), ce dernier est explicité par un verbe *dicendi*).

2 Le conditionnel modal dans les questions

L'analyse que nous venons de faire du conditionnel dans les assertions permet de relier tout emploi du conditionnel modal à une construction protase apodose. En maintenant ce postulat pour l'analyse du conditionnel dans les questions, on comprend ce qui détermine sa valeur apparemment très différente dans les énoncés déclaratifs et interrogatifs.

On a vu que, dans une question, le CM est interprété comme faisant allusion à une inférence du locuteur. Je cite le commentaire que fait Tasmowski (2001) de l'exemple de mon titre que je lui ai emprunté :

« – *Serait-ce sa femme la coupable ?* ne rend pas le contenu d'une rumeur interrogative. [II] ne se comprend pas comme « la rumeur *Sa femme serait-elle la coupable ?* court, mais comme un essai de résolution concernant un contexte problématique ». (Tasmowski 2001 : 333-334).

Cette valeur est induite par le type de protase associée à ce conditionnel. Pour que la valeur inférentielle se déclenche, la construction protase - apodose doit relever du cas IHS. La protase sert à un poser un cadre à partir duquel tirer une conséquence exposée dans l'apodose. Mais cette conséquence, au lieu de consister en un état de choses, consiste en la plausibilité d'un état de choses. En l'occurrence, l'exemple de Tasmowski (L.T.) correspond à la paraphrase

suivante :

(13) Si je me fonde sur ce qui est dit, établi..., alors je pourrais envisager la plausibilité de sa culpabilité

On trouve des configurations interrogatives qui expriment explicitement ces cadres de références desquels sont issus l'hypothèse sous-jacente à la question.

(14) Si le plan de l'ouvrage est bien fait, si le poète a bien choisi son premier moment, s'il est entré par le centre de l'action, s'il a bien dessiné ses caractères, comment n'aurait-il pas du succès ? (Diderot 1758).

L'hypothèse formulée par la forme interrogative pourrait également être exprimée à la forme déclarative avec un verbe épistémique :

(15) Si le plan de l'ouvrage est bien fait, si le poète a bien choisi son premier moment, s'il est entré par le centre de l'action, s'il a bien dessiné ses caractères, il devrait avoir du succès

Si l'apodose n'évoque pas la probabilité du succès, mais de l'état de choses « avoir du succès », l'interprétation du conditionnel est contre-factuelle et alors la concordance imparfait-conditionnel est nécessaire.

(16) Si le plan de l'ouvrage était bien fait, si le poète choisissait bien son premier moment, s'il entrait par le centre de l'action, s'il dessinait bien ses caractères, il aurait du succès

Résumons : le conditionnel dans les questions à valeur inférentielle fonctionne comme un cas IHS. Il fait allusion à une protase qui sert de cadre à partir duquel tirer une conséquence exposée dans l'apodose, mais cette conséquence consiste en la plausibilité d'un état de choses et non en un état de choses. Pour cette raison la configuration est compatible avec une concordance présent/passé composé-conditionnel. C'est sur ce mécanisme fondé sur une relation d'implication entre une protase non explicitée et une apodose consistant en la plausibilité d'un état de choses que repose la valeur d'insinuation.

3 Le fonctionnement du futur

Je suis partie d'un contraste entre français et italien concernant l'usage du futur dans une question à valeur d'insinuation, comme celle prise en exemple par L.T. : *Serait-ce sa femme la coupable ?* Il est clair que dans cette configuration

l'emploi du futur en français contemporain serait pour le moins bizarre :

(17) ??Sera-ce sa femme la coupable ?

Toutefois, le futur⁴ peut paraître dans une phrase interrogative à valeur inférentielle en français, en particulier dans les interrogatives inversées.

(18) Qu'est-il devenu, disois-je, ce pauvre garçon ? Peut-être **aura-t-il voulu** faire quelque résistance ? Car il est plein de courage et de zèle, et il se sera fait tuer. Cela n'est pas impossible. (Lesage 1740)

(19) Ne me voyant pas, il viendra cette semaine, j'en suis sûr. Cette attente est pour moi une véritable angoisse : **aura-t-il reçu**, d'ici là, la lettre de*? Que lui dire ? Je suis perplexe et navré. (Flaubert 1880)

La valeur véhiculée par le futur dans ces emplois, n'est pas totalement superposable à celle que véhicule le conditionnel dans les mêmes configurations. Conformément à ce qui est relevé par Diller (1977), le conditionnel (présent ou passé) dans les questions oriente le contenu P vers la conclusion P. Cette orientation est décelable par le test oui / non que Diller (1977) propose : il s'agit d'ajouter à la suite de la question au conditionnel la forme "oui ou non". Ce test permet de distinguer les questions au conditionnel de celles au futur.

(20) ??Aurait-il reçu, d'ici là, la lettre de*? Oui ou non ?

(21) Aura-t-il reçu d'ici là, la lettre de*? Oui ou non ?

Le conditionnel conformément à l'orientation qu'il attribue à la question est incongru avec une suite *oui ou non*, alors que le futur est compatible avec une telle suite.

Cette orientation repose sur le mécanisme que nous avons envisagé pour expliquer la valeur d'insinuation de la question : le conditionnel, en mettant en jeu une structure protase - apodose, signale que la proposition sous-jacente à la question est rendue plausible par ce qui est évoqué dans l'apodose (non explicitée). C'est ainsi que le conditionnel infléchit forcément l'interprétation de

⁴ Nous ne faisons pas intervenir ici les différences entre les versions composées ou simples du conditionnel et du futur. Nos observations valent pour les deux variantes, même s'il faut souligner, qu'en français les valeurs modales sont plus usuelles avec le futur antérieur qu'avec le futur simple.

la question en question à valeur d'insinuation. Il s'agit pour le locuteur d'émettre une hypothèse sur la plausibilité d'un état de choses et non d'exprimer un doute vis-à-vis de ce dernier. La question au conditionnel laisse donc entendre que le personnage désigné par [il] *a probablement reçu la lettre*.

Le futur n'inscrit pas la plausibilité de l'état de choses dans une construction hypothétique. Il donne à l'état de choses le trait de vérification ultérieur comme le préconise l'analyse de Schrott (1997: 296-299) pour rendre compte des emplois non temporels du futur. Ce trait le rend compatible avec tout contexte, qu'il oriente la question vers P, non P ou ne l'oriente pas : dans tous les cas il se limite à l'expression d'un doute. La valeur insinuative, s'il y en a une, est convoquée par des facteurs pragmatiques, en l'occurrence en ce qui concerne l'exemple de L.T. traduit en italien, le procédé suivant : poser une question sur la culpabilité d'une personne conduit à interpréter la question comme une insinuation sur sa culpabilité. Le futur a donc une plus grande souplesse d'emploi que le conditionnel. Il est non marqué quant à l'orientation de la question, alors que le conditionnel est marqué dans la mesure où il exprime non pas un doute mais la plausibilité d'une hypothèse.

Sur la base de ce fonctionnement, l'emploi du futur devrait pouvoir être adéquat dans tous les cas où le conditionnel est utilisé. Mais l'exemple de L.T. montre que ça n'est pas le cas et les remarques de Squartini (2004) font apparaître un contraste net entre le français et l'italien. Nous allons proposer à présent des hypothèses fondées sur une perspective diachronique pour expliquer cette apparente complémentarité.

4. Contraste entre le futur et le conditionnel dans les questions en français et en italien

La complémentarité entre le français et l'italien concernant leur distribution dans les questions est le résultat d'un processus qui s'inscrit dans une évolution diachronique.

“Il punto d'arrivo del processo diacronico è stato però diverso nelle due lingue: in italiano la sovrapposizione funzionale tra Futuro e Condizionale è stata sanata con la scomparsa degli impieghi dubitativi del Condizionale, mentre in francese è avvenuta una redistribuzione del carico funzionale, che ha portato ad una interpretazione rigidamente complementare del rapporto tra le due forme” (Squartini 2004: 88)

L'emploi du futur en italien dans ces configurations que Squartini appelle « dubitatives » n'a pas toujours été de mise.

« In particolare si può osservare che in italiano antico è attestato un impiego dubitativo del Condizionale [...] oggi scomparso o per lo meno desueto.

(60) questo che vuol dire? Sarebbe il medico tornato o altro accidente sopravvenuto? (G. Boccaccio, Decameron IV, 10) » (Squartini 2004 : 87)

Une étude diachronique sur le futur italien menée par Ricci (à paraître) montre qu'il s'est imposé progressivement assez récemment aux environs du début du 19^{ème}. Avant, comme en français, c'est le conditionnel qui est utilisé pour émettre sous forme interrogative une hypothèse.

Pour cerner les moteurs de cette évolution, qui a conduit à cette situation de contraste en français et en italien contemporain, il faut prendre en considération une autre forme que l'italien a pour exprimer une conjecture au moyen d'une question : le subjonctif présent ou imparfait introduit par *che*. Cette construction, à la différence de celle au futur est incompatible avec un état d'ignorance complet du locuteur, comme le montre l'analyse de Rocci (2007 : 140) :

“(25.a) Credi che Giovanni sia andato a casa? Io, non ne ho alcuna idea.

(25.b) *? Che Giovanni sia andato a casa? Io, non ne ho alcuna idea.

While the discourse in (25.a) is perfectly acceptable, in (25.b) the incompatibility of the 'che+subjunctive' construction with a state of complete ignorance of the speaker renders the discourse somewhat incoherent”.

En revanche, le discours au futur est compatible avec cette indication d'ignorance:

“Giovanni sar  andato a casa? Io, non ne ho alcuna idea.

Surprisingly, the epistemic-inferential future, which in the assertive conveys a rather strong degree of probability [...], is compatible with an epistemic state of complete ignorance on the part of the speaker in interrogative constructions”.

En italien, la construction en *che* + subjonctif permet donc, comme le conditionnel en franais, d’avancer une hypoth se en interrogeant la plausibilit  d’un  tat de choses.

On se trouve donc face   une situation o  en italien, trois formes peuvent intervenir pour  mettre une hypoth se en interrogeant la plausibilit  d’un  tat de choses : le futur, le conditionnel et le subjonctif. L’emploi du futur non temporel est par ailleurs bien plus d velopp  dans les assertions pour exprimer une conjecture en italien qu’il ne l’est en franais, comme l’attestent plusieurs des travaux qui s’int ressent au futur  pist mique dans ces deux langues. Nous citons   ce propos un passage d’une analyse de Rocci (2000) concernant le futur  pist mique en franais et en italien.

« Notre analyse se concentrera davantage sur les interpr tations  pist miques du futur simple italien, [...] parce que, dans cette langue, les interpr tations  pist miques du futur sont particuli rement fr quentes et vari es » (Rocci 2000 : 243)

Cette situation, qui particularise l’italien par rapport au franais sur deux plans –le nombre de formes en concurrence (trois au lieu de deux) et l’expansion des usages non temporels du futur– est favorable au ph nom ne de *sp cialisation* pour l’emploi du futur modal dans les questions en italien. Sa mise en place est fond e sur les facteurs suivants que nous r capitulons :

1. Le trait [v rification ult rieure] d’un  tat de choses associ  au futur non temporel le rend a priori compatible avec tout contexte, qu’il oriente la question vers P, non P ou ne l’oriente pas : dans tous les cas il se limite   l’expression d’un doute. Il a donc une souplesse d’emploi plus grande que le conditionnel.

2. Le futur étend ses emplois dans les assertions à valeur conjecturale. Cette extension a des répercussions sur les questions pour lesquelles il devient également la forme usuelle pour exprimer une conjecture.
3. Le conditionnel est concurrencé par la forme *che* + *subj* spécialisée pour les questions orientées. Ce mode, parallèlement, est utilisée pour la période hypothétique (se sia _{subj. prés.} giusto, non lo posso _{ind. prés.} dire / se l'avessi amato _{subj. impf.}, l'avrei sposato _{cond. passé}). Son usage est donc plus familier aux locuteurs et il supplante ainsi le conditionnel dans les questions.
4. Le conditionnel devient ainsi marginal et laisse au futur toute la latitude pour couvrir l'ensemble de ses emplois.

En français une telle situation ne s'est pas produite pour les raisons suivantes : d'abord, le conditionnel est resté présent, car il n'a été concurrencé par aucune autre forme. Ensuite, le futur est resté d'un usage marginal pour exprimer une conjecture dans les assertions, il n'avait donc pas de terrain favorable pour supplanter le conditionnel dans les questions. Enfin, le subjonctif ne s'est pas imposé dans la période hypothétique. Cela n'a pas permis à la forme concurrente *que* + *subj.* de se divulguer suffisamment pour marginaliser l'usage du conditionnel, comme le relève Patard et de Mudler (2014).

« Notons enfin que le tour [*si* imparfait de l'indicatif, conditionnel] était en concurrence en français médiéval avec le tour [*si* imparfait du subjonctif, imparfait du subjonctif] hérité du latin (11) et ce jusqu'au 15^{ème} siècle (Wagner, 1939 : 344) :

(11) « Se tei ploüst, ici ne volisse estra.

‘Si tu le voulais (lit. voulusses) bien, je serais (lit. fût) ailleurs qu'ici’.

(Anonyme, La vie de saint Alexis, XI siècle, in Wagner 1939 : 295)

Toutefois, selon R.L. Wagner (1939 : 364), le tour hypothétique moderne était déjà « vainqueur » au XII^e siècle puisqu'il s'imposait déjà dans près de 74,5 %

des cas. » (Patard et de Mulder 2014 : 36)

5. Synthèse générale

Le contraste duquel nous sommes partie est fondé d'une part sur les propriétés sémantiques des deux modes/temps et d'autre part, sur l'évolution de leurs usages au sein de deux systèmes qui se sont différenciés au fil du temps sur le plan de la fréquence et du nombre de formes en concurrence.

L'emploi du conditionnel français dans les questions à valeur d'hypothèses est lié à son emploi hypothétique. Il fonctionne comme un conditionnel mettant en jeu une interprétation hypothétique au sens strict fondée sur un cadre permettant de valider la plausibilité de l'état de choses évoqué par la proposition sous-jacente à la question. C'est ce fonctionnement qui octroie à la question une interprétation orientée vers une conclusion qui coïncide avec la proposition sous-jacente à la question.

La caractérisation du futur associée à ses emplois non temporels, à savoir – temps de la vérification différée – permet une interprétation fondée sur l'expression d'un véritable doute. Le futur dans les questions ne conduit pas, à la différence du conditionnel, à privilégier une orientation plutôt qu'une autre. Cette plus grande latitude d'emploi s'est accompagnée en italien d'une situation qui a été favorable pour le futur et défavorable pour le conditionnel sur deux points : d'une part, l'expansion du futur non temporel dans les assertions a conduit le futur à devenir une forme particulièrement familière, et, d'autre part, la présence de la forme *che sia* pour exprimer un doute orienté a conduit à marginaliser le conditionnel pourvu de la même fonction.

C'est ainsi que s'est mis en place et cristallisé un contraste entre conditionnel et futur dans les questions, au point de faire ressentir l'emploi de l'un ou l'autre selon les langues comme obsolète, voire déviant.

Références

- Dendale, P. (2010) : « Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ? A propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », in Castro, C. A., Bango de la Campa, Fl. & Donaire M.L. 2010, Liens linguistiques. Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants, Bern, Peter Lang, 291-317.
- Korzen, H. & Nølke, H. (2001): « Le conditionnel: niveaux de modalisation ». In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.): *Le conditionnel en français*. Paris (Klincksieck), Recherches linguistiques, 25, 125-146.
- Kronning, H. (2013) : “Il condizionale epistemico di attribuzione in italiano”, *La lingua italiana. Storia, struttura, testi*, IX, 125-142.
- Moeschler et Reboul (2001) : « Conditionnel et assertions conditionnelles », In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds), 147-167.
- Patard A. et De Mulder W. (2014) : « Aux origines des emplois modaux de l'imparfait. Le cas de l'emploi hypothétique et de l'emploi contrefactuel », *Langages* 193, 33-47.
- Ricci, C. (à paraître) : « Le futur non temporel en italien et ses liens avec l'inférence. Quelques remarques sur la base de données diachroniques et comparatives », In Rossari, C., Carel M. et Ricci C. *Pour une approche pragmatique de la notion d'évidentialité. Le cas du l'emprunt en français et de l'inférence en italien*.
- Rocci, A. (2000) : « L'interprétation épistémique du futur en italien et en français: une analyse procédurale », *Cahiers de Linguistique Française* 22, 241-274.
- Rocci, A. (2005), “On the nature of the epistemic readings of the Italian modal verbs: The relationship between propositionality and inferential discourse relations”, *Cahiers Chronos* 13, 229-246.
- Rocci, A. (2007), “Epistemic modality and questions in dialogue, in tense, mood and aspect”, *Cahiers Chronos* 17, 129-153.
- Rossari, C. (2009) : « Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ? » *TRANEL* 51, 73-94
- Schrott, A. (1997), *Futurität im Französischen der Gegenwart. Semantik und Pragmatik der Tempora der Zukunft*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- Squartini, M. (2004): “La relazione semantica tra Futuro et Condizionale nelle lingue romanze”, *Revue Romane* 39-1, 68-96.
- Tasmowski, L. (2001): « Questions au conditionnel ». In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), 331-343.